Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 25 (1945)

Heft: 6

Artikel: Activité de la Chambre de commerce Suisse en France pendant le 1 semestre de 1945

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888822

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Depuis la libération, la production a été suffisante pour assurer les besoins prioritaires de la savonnerie et de la verrerie. Soulignons à ce propos que la production des usines de verre à vitre a été satisfaisante jusqu'à ce jour et dépasse même les chiffres d'avant-guerre.

Industrie du carbure de calcium

Avant la guerre, la production française de carbure de calcium était de l'ordre de 180.000 tonnes, dont 10.000 étaient exportées vers les colonies. Depuis le début de l'année, le manque de coke s'est fait durement sentir, d'autant plus que les meilleurs mois de production sont ceux d'avril, mai et juin. Le tonnage escompté pour l'année ne dépassera vraisemblablement pas 80.000 tonnes.

Industrie de la parfumerie

On pourra s'étonner de ne trouver ici qu'un très bref rappel de l'industrie de la parfumerie en France. Avant la guerre, elle représentait plus de 2 milliards de francs français de chiffres d'affaires par an, dont 1.200 millions pour l'exportation. Aujourd'hui, après cinq années d'efforts acharnés, qui ont contribué à accroître le prestige de cette industrie nationale, la parfumerie relève plus du domaine artistique, de l'industrie de luxe, que de celui des produits chimiques. Nous nous réservons d'y revenir au cours d'une étude qui sera publiée ultérieurement.

III. — CONCLUSION

Nous n'avons eu d'autre but, en rédigeant cette étude, que de tenter de faire le point de l'industrie chimique suisse et française au sortir de la guerre et notamment de situer l'une et l'autre en face de leurs possibilités réciproques.

A cet égard, nous ne saurions trop souligner le déséquilibre, chaque jour accentué, causé par la disparition de la production allemande qui inondait jusqu'ici le marché européen de ses produits. Une tâche nouvelle reste donc à accomplir. La France s'apprête à la remplir. La Suisse, dans la faible mais utile mesure de ses moyens, peut l'aider et lui apporter le choix des produits nécessaires, non seulement à ses besoins actuels, mais encore à ceux de son expansion économique future.

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT LE 1er SEMESTRE DE 1945

Les lecteurs de la « Revue économique franco-suisse », les membres de la Chambre de commerce suisse en France en particulier, se souviennent que l'activité de la compagnie se déploie dans deux directions : importations de Suisse en France et exportations de France en Suisse, ces deux courants dépendant l'un de l'autre. Dans chacune de ces directions, les trois principaux secteurs d'activité peuvent être délimités comme suit : d'une part, la recherche des marchandises et leur passage de l'un des pays dans l'autre, d'autre part l'organisation de leur vente et, enfin, leur paiement conformément au régime des transferts monétaires en vigueur.

1. **Le service des marchandises,** qui correspond au premier de ces secteurs, a été mis à contribution, au cours des six premiers mois de cette année, par des exportateurs en Suisse et en France désireux de trouver, dans l'autre pays, des acheteurs pour leurs produits. Les seconds ont été beaucoup moins nombreux que les premiers, en raison du peu

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

ORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
M. Jacques BOITEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
M. Léon MATHEZ

SERVICES ADMINISTRATIFS

CONTROLE DES MEMBRES	COMPTABILITÉ ÉCONOMAT	RENSEIGNEMENTS TACHES SPÉCIALES	SERVICES INTÉRIEURS
Mlle CHOULAT	M. Roger ROULET	Mme DUBLER	Archives Téléphones Poste et réception Courses

SECRÉTAIRE TECHNIQUE
M. Jean-Edouard SCHUTZ

SERVICES TECHNIQUES
M. Pierre MULLER

MAR-CHANDISES	PAIEMENTS	ORGANISA-TION COMMERCIALE
M. ZBINDEN	M. Léo ROULET	M. MAULER

SERVICES D'INFORMATION
M. Jean de SENARCLENS

PUBLI-CATIONS	DOCU-MENTATION
M. ALLENBACH	Mlle HANNI

de marchandises françaises que l'on peut songer à exporter actuellement. Par ailleurs, des importateurs, à la recherche de produits en provenance de l'autre côté du Jura, nous ont chargés de trouver des vendeurs susceptibles d'entrer en relations d'affaires avec eux. Pour donner satisfaction aux uns et aux autres, nous avons tenu à jour une abondante documentation mise à la disposition des visiteurs, et nous avons établi de nombreuses listes d'acheteurs ou de vendeurs pour les adresser à nos correspondants qui n'étaient pas en mesure de se rendre au siège de la compagnie, auprès des secrétariats des sections régionales ou auprès de notre bureau en Suisse. Dans beaucoup de cas, il a fallu procéder à des enquêtes, entreprises en France par nos soins, et en Suisse par notre bureau de Bâle, avec l'appui de l'Office suisse d'expansion commerciale.

Le service des marchandises est intervenu, de même, auprès des ministères compétents à Paris pour obtenir des licences devant permettre d'importer ou d'exporter des produits en provenance ou à destination de la Suisse. C'est ainsi que, pendant le premier semestre de 1945, nous avons obtenu 77 licences d'importation et 38 licences d'exportation, tout en essuyant, respectivement, 39 et 4 refus. Ces chiffres ont une valeur très relative et pourtant, ils représentent un nombre infini de démarches. Mais ils ne sont pas en rapport avec les statistiques douanières qui indiquent, pour cette période, une augmentation des échanges commerciaux franco-suisses. A notre connaissance, la plupart de ces transactions ont été traitées directement par les gouvernements français et suisse, sans avoir recours aux intermédiaires habituels. Du reste, il ne paraît pas que le plan français d'achats en Suisse, élaboré depuis longtemps, soit encore pleinement en vigueur. Les contingents continuent à être très étroits. Aussi, avons-nous décidé de consulter désormais les ministères compétents avant de présenter les dossiers de nos membres, afin d'éviter des démarches inutiles. En ce qui concerne la vente en Suisse de marchandises françaises, l'octroi de ces licences a subi un certain flottement dû aux changements de procédure nécessités par la présentation de certificats garantissant la non-réexportation des marchandises à leur arrivée en Suisse.

Pour être complets, signalons nos interventions par correspondance auprès des administrations fédérales à Berne, relatives à l'entrée ou à la sortie de Suisse de produits en provenance ou à destination de la France.

II. **Le service de l'organisation commerciale,** deuxième secteur de notre activité, s'est occupé tout d'abord, des représentations suisses en France. Dans ce domaine, comme dans les précédents, règne un certain déséquilibre entre les offres de maisons en Suisse à la recherche de représentants en France, et les demandes, en sens inverse, de personnes en France désireuses de se voir confier la défense des intérêts de maisons suisses. Les secondes sont beaucoup plus nombreuses que les premières : à fin juin, nous avions en travail 442 demandes... contre 67 offres seulement. Les unes correspondent rarement aux autres. Néanmoins, nous sommes parvenus à faire concorder certaines d'entre elles et des relations d'affaires ont été ainsi nouées par notre intermédiaire. Cela signifie que des exportateurs en Suisse ont été mis, par nos soins, en possession de propositions fermes de la part de représentants dont nous nous sommes assurés qu'ils étaient en tous points recommandables. Lorsqu'il n'y a pas eu corrélation, nous avons entrepris des démarches et effectué des enquêtes pour provoquer, de l'autre côté de la frontière franco-suisse, l'offre ou la demande devant correspondre à la proposition qui nous avait été formulée.

Quant aux représentations françaises en Suisse, elles nous ont donné moins de travail et, partant, moins de satisfaction. Cela résulte de cette pénurie, déjà mentionnée, de marchandises françaises à exporter en Suisse. Souhaitons que ce regrettable état de chose prenne fin le plus rapidement possible. En attendant, nous tenons à jour un répertoire des représentants en Suisse de maisons françaises, comme des représentants en France de maisons suisses. Cette documentation nous permet de répondre aux multiples questions qui nous sont posées à ce sujet.

Il est intéressant de remarquer que nous avons été sollicités de nous occuper également d'affaires de brevets, plus spécialement de l'exploitation en Suisse de brevets français, dont les licences ont pu être placées, par notre canal, dans notre pays d'origine.

III. **Le service des paiements,** troisième secteur de notre activité, a été surtout en rapport avec l'Office des changes à Paris et l'Office de compensation à Zurich. La liquidation du « clearing » franco-suisse et l'institution d'un nouveau régime de transferts monétaires entre les deux pays, à compter de la fin de l'année dernière, nous ont amenés, depuis lors, à intervenir dans de nombreux cas d'espèces.

L'obligation pour toute personne — physique ou morale —, résidant en France, d'avoir à souscrire (à titre provisoire jusqu'au 1er mars ou à titre définitif jusqu'au 1er juillet 1945) une déclaration des avoirs qu'elle possédait à l'étranger au 31 décembre 1944, nous a valu un afflux inusité de visiteurs. Nous avons été assez heureux pour obtenir que le ministère des Finances donne certaines précisions à la légation de Suisse à Paris concernant les Suisses domiciliés en France. Ces précisions ont fait l'objet d'une circulaire à nos membres en France.

Le service des paiements, malgré les grandes difficultés qu'il y avait, pendant ces derniers mois, à correspondre d'un pays à l'autre et même à l'intérieur de la France, a poursuivi ses efforts pour recouvrer des créances, dont certaines datent d'avant la guerre, soit auprès de débiteurs en France, soit auprès de débiteurs en Suisse. Malgré des circonstances défavorables, des résultats ont été obtenus pendant la première moitié de l'année. D'autres ne tarderont pas à suivre.

***

Cet exposé analytique... et un peu fastidieux, sans doute... des trois principaux domaines de l'activité de la compagnie sera utile néanmoins à certains membres, qui perdent de vue, fréquemment, les services qui pourraient leur être rendus par l'institution qu'ils font vivre grâce à leurs cotisations annuelles. Il est vrai qu'ils retirent d'autres avantages de leur adhésion à la Chambre de commerce : ils reçoivent régulièrement la présente revue dont le service, à titre gratuit, est dorénavant réservé aux seuls adhérents de la compagnie, ainsi qu'aux administrations. et personnalités auxquelles elle est adressée dans un but de courtoisie ou de propagande en faveur de la bonne entente économique entre les deux pays. Ne peuvent souscrire des abonnements, à titre onéreux, que les membres de la compagnie qui désirent recevoir régulièrement un ou plusieurs exemplaires en plus de celui qui leur est envoyé gratuitement. Peuvent de même s'abonner à cette revue les personnes — physiques ou morales — qui ne sont pas à même de faire partie de la Chambre de commerce du fait qu'elles ne sont ni de nationalité française, ni de nationalité suisse.

Les membres reçoivent, à l'occasion des circulaires, par exemple la circulaire sur la déclaration des avoirs à l'étranger à laquelle nous faisions allusion plus haut. Ils sont convoqués à des réunions d'information, telles les séances tenues à Paris au mois de mai, par les différents groupes professionnels, et celles qui eurent lieu, le mois suivant, dans les principales villes de Suisse. Citons encore, pour le semestre écoulé, les conférences tenues par notre Président, M. Paul de Perregaux, et par M. René Lalive d'Epinay, sous les auspices de la Chambre de commerce, sur des sujets économiques et sociaux, qui remportèrent autant de succès à Paris que dans les grands centres industriels de France.

Qu'ils soient rattachés au siège de la compagnie, à ses sections régionales ou à son bureau en Suisse, les membres de la Chambre de commerce ont été appelés, depuis le début de l'année, à participer à une activité sans cesse croissante.

Pour remettre l'organisation de la compagnie en mémoire de nos lecteurs, nous publions, en regard de ces lignes, une carte indiquant les limites des sections régionales de Lyon (créée en 1920), Marseille (1921), Lille (1938), Strasbourg (1939), Besançon (1942) et Bordeaux (1945). Un décret du ministre de l'Intérieur, en date du 18 juin dernier, vient de nous autoriser à mettre au monde ce sixième enfant; l'assemblée générale constitutive aura lieu cet automne, sans doute. Sauf celle de Strasbourg, dont la réorganisation n'a pu être entreprise que très récemment, chacune de ces sections disposera, à bref délai, d'un secrétariat permanent à l'entière disposition des adhérents résidant dans sa circonscription.

Quant à notre bureau en Suisse, il a été transféré récemment de Bâle à Zurich (Fraum ünsterstrasse 17, téléphone nº 27.64.55) afin de faciliter son rattachement à l'Office suisse d'expansion commerciale

dans cette dernière ville, conformément à l'accord intervenu à ce sujet entre nos deux organismes. Il avait été créé pendant la guerre pour remédier aux difficultés de correspondance entre les deux pays. Ces difficultés ont disparu. Quant aux tâches subsidiaires dont il avait été chargé (représentations commerciales, recouvrements de créances, recrutement de nouveaux adhérents, etc.), l'Office suisse d'expansion commerciale les reprendra pour notre compte dès qu'il disposera, auprès de son siège de Zurich, des locaux nécessaires. La Chambre de commerce sera ainsi en possession d'une organisation parfaitement adaptée à l'activité quelle va être appelée à déployer dans des circonstances nouvelles et favorables, souhaitons-le, à la reprise et au développement des échanges commerciaux franco-suisses.

***

Pendant le premier semestre de 1945, les relations économiques entre les deux pays n'ont pas repris l'essor que l'on avait espéré. Mais sachons reconnaître que le « climat » de ces relations s'est sensiblement amélioré au cours de ces six derniers mois.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la correspondance postale paraît s'affranchir de plus en plus de la censure à laquelle elle était assujettie depuis sa reprise, à la fin de l'année écoulée. Les lettres qui ne sont pas retenues par les services de contrôle de Lyon, mettent trois jours, en moyenne, d'un pays à l'autre; celles qui n'ont pas cette chance, mais elles sont de moins en moins nombreuses, mettent jusqu'à deux semaines pour parvenir à leurs destinataires.

Mais l'on peut, dorénavant, correspondre par la voie des airs, comme l'on peut voyager par ce même moyen, entre Paris et Genève ou Zurich, en moins de deux tours de cadran. Les télégrammes sont à nouveau autorisés et franchissent la frontière franco-suisse en quelques heures. Les liaisons téléphoniques sont possibles d'un pays à l'autre et les communications vous sont données avec deux ou trois quarts d'heure d'attente, de jour ou de nuit.

Le grand événement franco-suisse de ces derniers mois a été la conclusion, le 9 juillet, d'un accord entre les deux pays grâce auquel de grandes facilités sont accordées aux voyageurs désireux de se rendre de France en Suisse ou vice versa. Un tel abus, disons-le carrément, a été fait de cet accord, que les administrations françaises et suisses, chargées de son application, sont submergées de demandes de visas, si bien que ceux-ci ne sont pas délivrés aussi rapidement que prévu. Cette ruée sur la frontière du Jura se résorbera dès la fin des vacances estivales et cet accord prendra alors toute sa valeur qui est grande pour le commerce franco-suisse.

Reconnaissons que, dans ce domaine comme dans d'autres, la situation s'est améliorée, en quelques mois, de manière presque miraculeuse. Réagissons contre ces esprits chagrins — il y en a en Suisse comme en France — qui ne veulent pas admettre que les choses vont mieux. Faut-il leur rappeler à quoi nous en étions, il y a une année? Depuis des mois, les relations économiques franco-suisses étaient atteintes d'une paralysie, qui aurait provoqué la mort du commerce entre les deux pays, si elle s'était prolongée plus longtemps. La correspondance, comme les voyages, était devenue impossible. A Paris, en ce début d'août 1944, nous assistions, impuissants, aux scènes les plus atroces de l'occupation étrangère et nous attendions la libération avec un immense espoir, mais aussi avec une profonde angoisse quant au sort de la capitale française, cœur palpitant de cette civilisation occidentale, dont le sang coule dans nos veines et nourrit notre cerveau.

Soyons justes envers le sort qui nous a été réservé. Reconnaissons les privilèges de l'heure présente et ayons confiance en un avenir meilleur.

ORGANISATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE
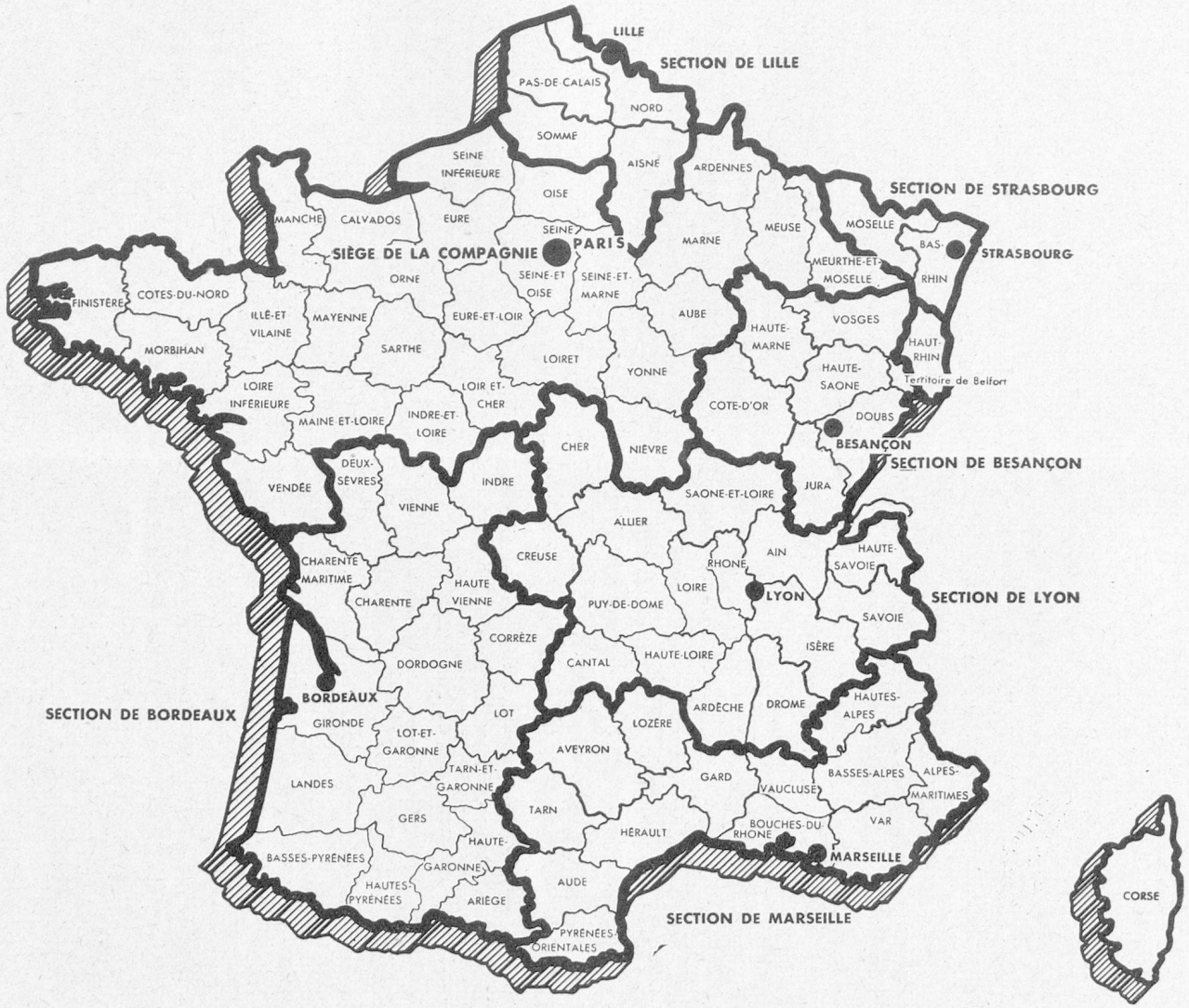
RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS ENTRE LE SIÈGE DE LA COMPAGNIE ET LES SECTIONS RÉGIONALES